



50 QUESTIONS

**POUR RÉUSSIR SA PRISE DE FONCTION DE MAIRE
EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

I. Cadre institutionnel et organisation des services

Question n°1 : En tant que maire, vous êtes juridiquement :

- A. Le supérieur hiérarchique direct de tous les agents
- B. L'autorité territoriale
- C. Un simple donneur d'orientations politiques
- D. Un employeur privé

Question n°2 : Pouvez-vous déléguer certaines décisions RH ?

- A. Non, jamais
- B. Oui, uniquement au préfet
- C. Oui, à un adjoint ou au DGS
- D. Oui, aux agents eux-mêmes

Question n°3 : Quel document est indispensable à consulter en priorité ?

- A. Le règlement intérieur du conseil municipal
- B. Le tableau des effectifs
- C. Le budget d'investissement
- D. Le plan communal de sauvegarde

Question n°4 : À partir de quel seuil un comité social territorial (CST) est-il obligatoire ?

- A. Dès 1 agent
- B. À partir de 11 agents
- C. À partir de 50 agents
- D. À partir de 100 agents

Question n°5 : Le CST doit être consulté notamment sur :

- A. Les promotions individuelles
- B. L'organisation des services
- C. Les sanctions disciplinaires
- D. Le recrutement d'un contractuel

Question n°6 : Dans les premières semaines, quelle action est prioritaire ?

- A. Modifier l'organigramme
- B. Faire un audit sur les effectifs et l'organisation du travail
- C. Recruter immédiatement
- D. Supprimer des postes

Question n°7 : Quel document protège juridiquement la collectivité au quotidien ?

- A. Le projet de mandat
- B. Le règlement intérieur des agents
- C. Le bulletin municipal
- D. Le contrat d'assurance du maire

Question n°8 : Peut-on recruter un agent sans délibération préalable du conseil municipal ?

- A. Oui, toujours
- B. Non, jamais
- C. Oui, si le poste existe au tableau des effectifs
- D. Oui, uniquement en CDD

Question n°9 : Un maire peut-il modifier l'organigramme des services ?

- A. Non, jamais
- B. Oui, après avis du CST et délibération si nécessaire
- C. Oui, seul et sans formalité
- D. Uniquement en fin de mandat

Question n°10 : Le Directeur Général des Services (DGS) ou Secrétaire Général de Mairie (SGM) est :

- A. Un élu
- B. Le supérieur hiérarchique du maire
- C. Le principal collaborateur administratif du maire
- D. Un agent du CDG

Question n°11 : La continuité du service public implique :

- A. L'absence de règles
- B. Le respect du droit de grève sans encadrement
- C. L'organisation minimale des services essentiels
- D. La fermeture temporaire de la collectivité

Question n°12 : Quelle erreur est la plus fréquente chez les nouveaux maires ?

- A. Trop déléguer
- B. Décider seul sans sécurisation juridique
- C. Ne pas consulter les partenaires naturels (AMF, CDG, SGC ...)
- D. Écouter les agents

Question n°13 : La meilleure protection du maire en matière RH est :

- A. L'intuition
- B. Le bon sens
- C. Les écrits (délibérations, arrêtés, procédures)
- D. L'ancienneté

II. Statut, carrière et gestion des agents

Question n°14 : Un agent en disponibilité :

- A. Continue à être rémunéré
- B. Perd définitivement son statut
- C. N'est plus en position d'activité
- D. Peut être sanctionné

Question n°15 : Un agent contractuel peut-il occuper un emploi permanent ?

- A. Non, jamais
- B. Oui, sans condition
- C. Oui, sous conditions prévues par la loi
- D. Seulement en période électorale

Question n°16 : Un agent lauréat de concours est :

- A. Obligatoirement recruté
- B. Titulaire dès son recrutement
- C. Inscrit sur une liste d'aptitude
- D. Prioritaire sur tout autre candidat

Question n°17 : La période de stage d'un fonctionnaire territorial sert à :

- A. Le former politiquement
- B. Tester ses compétences professionnelles
- C. Le remplacer facilement
- D. Réduire sa rémunération

Question n°18 : Une mutation d'office est :

- A. Toujours une sanction
- B. Jamais contestable
- C. Possible uniquement dans l'intérêt du service
- D. Décidée par le CST

Question n°19 : Un agent peut refuser une modification de ses missions ?

- A. Non, jamais
- B. Oui, si elle modifie substantiellement son poste
- C. Oui, sans justification
- D. Toujours

Question n°20 : L'entretien professionnel est :

- A. Facultatif
- B. Obligatoire chaque année et réalisé par le supérieur hiérarchique direct
- C. Remplacé par une notation chiffrée
- D. Obligatoirement fait par un élu.

Question n°21 : L'avancement de grade dépend notamment :

- A. Du vote des agents
- B. De l'ancienneté seule
- C. Des lignes directrices de gestion (LDG)
- D. Du préfet

Question n°22 : Les lignes directrices de gestion sont arrêtées par :

- A. Le maire après avis du CST
- B. Le Centre de Gestion
- C. Le conseil municipal
- D. Les syndicats

Question n°23 : Un contractuel peut être recruté pour :

- A. N'importe quel poste sans limite
- B. Un besoin temporaire ou permanent encadré par la loi
- C. Uniquement en remplacement
- D. Uniquement à temps complet

Question n°24 : Le non-renouvellement d'un CDD doit être :

- A. Justifié et notifié
- B. Décidé oralement
- C. Automatique
- D. Validé par le CDG

Question n°25 : Le dossier individuel d'un agent doit :

- A. Être public
- B. Être tenu et conservé par la collectivité
- C. Être transmis au préfet
- D. Être détruit en fin de mandat

III. Temps de travail, rémunération et conditions d'emploi

Question n°26 : Le respect des 1 607 heures annuelles est :

- A. Facultatif
- B. Réservé aux grandes collectivités
- C. Obligatoire (sauf dérogations légales)
- D. Décidé par chaque agent

Question n°27 : Un maire peut-il accorder des jours de congés supplémentaires "pour service rendu" ?

- A. Oui, librement, le maire fait ce qu'il veut
- B. Oui, avec accord de l'agent
- C. Non, en aucun cas
- D. Oui, en fin de mandat

Question n°28 : Les autorisations spéciales d'absence (ASA) sont :

- A. Automatiques
- B. Des congés annuels
- C. Accordées par l'autorité territoriale, sauf lorsqu'ils sont de droit
- D. Interdites aux contractuels

Question n°29 : Le télétravail dans une collectivité :

- A. Est interdit
- B. Peut être mis en place sans cadre
- C. Nécessite une délibération
- D. Est obligatoire depuis le Covid

Question n°30 : Le régime indemnitaire (RIFSEEP) est :

- A. Facultatif mais très encadré par le conseil délibérant et fixé par le maire
- B. De droit et identique pour tous les agents
- C. Décidé par chaque agent
- D. Fixé par le préfet et la réglementation, le maire n'a aucun pouvoir d'appréciation

Question n°31 : Peut-on diminuer la rémunération d'un agent sans faute disciplinaire ?

- A. Oui, à tout moment
- B. Oui, en cas de difficultés budgétaires
- C. Non, sauf changement d'affectation en accord avec l'agent
- D. Oui, après avis du CST

Question n°32 : Les heures supplémentaires :

- A. Sont toujours payées
- B. Peuvent être compensées en repos
- C. Sont interdites dans la FPT
- D. N'existent pas pour les titulaires

Question n°33 : Le chômage dans la FPT est versé :

- A. Obligatoirement par France Travail
- B. Obligatoirement par la commune
- C. Selon le statut de l'agent
- D. Réservé uniquement aux agents de droit privé

Question n°34 : La formation des agents territoriaux est :

- A. Facultative
- B. Un droit et une obligation
- C. Réservée aux cadres
- D. Gérée par le maire seul

IV. Santé, sécurité, discipline et droits des agents

Question n°35 : En cas d'accident du travail ou de harcèlement, la responsabilité du maire peut être :

- A. Uniquement politique
- B. Administrative uniquement
- C. Administrative, civile et pénale
- D. Nulle si l'agent est fautif

Question n°36 : Qui est responsable de la santé et sécurité au travail ?

- A. Le CDG
- B. Le DGS ou SGM
- C. Le maire
- D. L'agent

Question n°37 : Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doit être :

- A. Facultatif
- B. Mis à jour annuellement
- C. Conservé au CDG
- D. Réservé aux grandes collectivités

Question n°38 : Un agent peut-il exercer son droit de retrait ?

- A. Non, jamais
- B. Oui, sans motif
- C. Oui, en cas de danger grave et imminent
- D. Uniquement avec l'accord du maire

Question n°39 : Pour toute suspension administrative, le maire doit :

- A. Consulter le préfet
- B. Saisir le conseil de discipline rattaché au Centre de Gestion
- C. Saisir le CST
- D. Informer la presse

Question n°40 : Un agent peut contester une décision devant :

- A. Le conseil municipal
- B. Le tribunal administratif
- C. Le CDG
- D. Le préfet

Question n°41 : La protection fonctionnelle couvre :

- A. Les fautes personnelles de l'agent
- B. Les menaces ou poursuites liées aux fonctions
- C. Les conflits entre collègues
- D. Les erreurs politiques

Question n°42 : La protection fonctionnelle doit être :

- A. Automatique
- B. Demandée par l'agent
- C. Accordée par le préfet
- D. Décidée par le CST

Question n°43 : Les risques psychosociaux (RPS) comprennent :

- A. Les accidents matériels
- B. Le stress, le harcèlement, l'épuisement
- C. Les maladies contagieuses
- D. Les conflits politiques

Question n°44 : Le maire doit prévenir les RPS par :

- A. Des sanctions
- B. L'ignorance des conflits
- C. Des actions de prévention et d'écoute
- D. Le préfet

Question n°45 : Un agent en arrêt maladie ordinaire :

- A. Continue à travailler à distance
- B. Est automatiquement remplacé
- C. Doit transmettre un certificat médical
- D. Perd son statut

Question n°46 : Le jour de carence dans la fonction publique territoriale :

- A. N'existe pas
- B. Est facultatif
- C. S'applique sauf exceptions
- D. Est décidé par le maire

Question n°47 : Un accident de service se distingue d'une maladie ordinaire car :

- A. Il est moins indemnisé
- B. Il est reconnu automatiquement
- C. Il ouvre des droits spécifiques
- D. Il est décidé par l'agent

Question n°48 : Le congé de longue maladie (CLM) est accordé :

- A. Par le maire seul
- B. Par l'agent
- C. Après avis du conseil médical
- D. Automatiquement

Question n°49 : Le retour d'un agent après une longue maladie :

- A. Est automatique
- B. Nécessite une visite médicale
- C. Dépend uniquement du maire
- D. Se fait sans formalité

Question subsidiaire : Le Centre De Gestion de l'Aube peut accompagner la collectivité sur :

- A. La paie
- B. Les concours et carrières
- C. La médecine du travail
- D. Toutes les réponses ci-dessus, entre autres...

Réponses aux questions :

Question n°1 : B	Question n°18 : C	Question n°35 : C
Question n°2 : C	Question n°19 : B	Question n°36 : C
Question n°3 : B	Question n°20 : B	Question n°37 : B
Question n°4 : C	Question n°21 : C	Question n°38 : C
Question n°5 : B	Question n°22 : A	Question n°39 : B
Question n°6 : B	Question n°23 : B	Question n°40 : B
Question n°7 : B	Question n°24 : A	Question n°41 : B
Question n°8 : C	Question n°25 : B	Question n°42 : B
Question n°9 : B	Question n°26 : C	Question n°43 : B
Question n°10 : C	Question n°27 : C	Question n°44 : C
Question n°11 : C	Question n°28 : C	Question n°45 : C
Question n°12 : C	Question n°29 : C	Question n°46 : C
Question n°13 : C	Question n°30 : A	Question n°47 : C
Question n°14 : C	Question n°31 : C	Question n°48 : C
Question n°15 : C	Question n°32 : B	Question n°49 : B
Question n°16 : C	Question n°33 : C	Question subsidiaire : D
Question n°17 : B	Question n°34 : B	

Accédez à l'ensemble des questions, réponses et explications en scannant le QR code ci-dessous :

